



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 36846

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le rapport de la Cour des comptes relatif à l'organisation territoriale de l'État, de juillet 2013, qui préconise notamment de « renforcer la présence de Pôle emploi dans les quartiers sensibles urbains et adapter la carte des antennes à l'évolution de la demande d'emploi ». Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce point.

Texte de la réponse

Lors du conseil interministériel des villes du 19 février 2013, le Premier ministre a détaillé les mesures pour l'emploi dans les quartiers en souhaitant le renforcement de la présence de pôle emploi sur les territoires. Dans ce cadre, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre délégué à la ville ont signé, le 25 avril 2013, une convention d'objectifs 2013-2015 qui vise notamment l'adaptation du service public de l'emploi aux besoins des quartiers prioritaires et à proximité, directement ou en s'appuyant sur des relais partenariaux. Cet objectif s'inscrit en lien avec les orientations définies par pôle emploi dans son plan stratégique « pôle emploi 2015 ». Le plan stratégique prévoit l'adaptation des modalités de délivrance des services aux territoires, notamment en s'appuyant sur des relais locaux ou sur des partenariats opérationnels avec les collectivités territoriales, à partir d'une carte précise des implantations dans ou à proximité des zones urbaines sensibles (ZUS) ou contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). En application de cette convention cadre, le Président de la République, le ministre délégué à la ville et le directeur général de pôle emploi ont signé le 30 avril 2013 une convention particulière d'objectifs 2013-2015 pour les quartiers populaires. Cette convention vise à renforcer et à adapter la présence des services de pôle emploi dans les quartiers populaires grâce à la création de nouveaux sites ou de missions d'accueil et d'information. A cet égard, 2 000 nouveaux recrutements de conseillers seront effectués d'ici à la fin 2013, dont 400 d'entre eux seront spécifiquement réalisés dans les ZUS, soit 20 % de ces nouveaux recrutements. 50 des nouveaux emplois annoncés seront plus particulièrement affectés en Seine-Saint-Denis. Enfin, les services de pôle emploi seront systématiquement associés à la signature des futurs contrats de ville, afin de garantir la mobilisation de l'opérateur avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36846

Rubrique : État

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9426

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13541